

Un nouveau modèle de gouvernance pour le sport

Plusieurs mois de concertation viennent de donner naissance à un nouveau modèle d'organisation du sport. Une gouvernance partagée entre les pouvoirs publics et les acteurs sportifs qu'il va falloir concrétiser.

« **L'**organisation du sport français est à bout de souffle. » C'est par ces mots que Laura Flessel, alors ministre des Sports, a posé la nécessité de revoir le système en vigueur depuis les années 1960. Un état des lieux qui a mené tous les acteurs à se mettre autour de la table pour imaginer une organisation encore jamais expérimentée.

Large concertation

Le chantier a été lancé le 23 novembre 2017. À cette occasion, un comité de pilotage a été mis en place composé de 4 représentants de l'État, 4 du mouvement sportif et 4 des collectivités territoriales, rejoints par la suite par des représentants du monde économique. Six séminaires et 24 ateliers menés jusqu'à la mi-juillet 2018 ont tenté de redéfinir le rôle et les missions des différents acteurs et de s'attaquer aux différentes questions associées. Une large concertation qui a impliqué plus de 500 personnes et qui a permis d'écarter trois scénarios : celui de la continuité du modèle tutélaire actuel, où l'État finance les fédérations et oblige à flécher les actions sur des axes qu'il a fixés ; celui de la rupture, où les compétences et les financements auraient été transférés au Comité olympique ; et enfin celui de la décentralisation, où le dévelop-

pement du sport de haut niveau aurait été de la responsabilité de l'État tandis que le développement de la pratique sportive aurait été du ressort des collectivités territoriales.

Gouvernance partagée

Un quatrième scénario a donc émergé : celui d'« une gouvernance partagée à responsabilités réparties », pilotée par une nouvelle structure au sein de laquelle l'État, le mouvement sportif et les collectivités territoriales auraient chacun 30 % des voix et les représentants du monde économique, les 10 % restants. Une entité dont la forme juridique reste à définir, qui ne serait pas un niveau supplémentaire mais se substituerait aux structures existantes telles que le CNDS, appelé donc à disparaître. Cette structure-chapeau aurait à la fois la charge du sport de haut niveau et du développement de

la pratique sportive. C'est également elle qui définirait les enveloppes régionales de cofinancement des politiques territoriales, avec pour condition pour chaque région de rédiger un projet sportif de territoire prenant a minima en compte le haut niveau, le sport professionnel, les équipements structurants et l'inégalité d'accès aux pratiques.

Faire évoluer les pratiques

« Il faut maintenant aller rapidement vers une loi qui transformera ces principes en actes » pose Bernard Amsalem, vice-président du CNOSE. Si elle se réjouit que « tout n'ait pas été écrit d'avance », Roselyne Bienvenu, vice-présidente d'Angers Loire Métropole, fait part du vertige devant « tout [ce qui] reste à faire ». Trouver les modalités techniques et juridiques ou résoudre les questions financières sont déjà de gros chantiers. Du côté du mouvement sportif, peu habitué à l'autonomie, l'enjeu est grand s'il veut prendre pleinement sa place au sein de ce nouveau fonctionnement. De profondes évolutions des méthodes et des pratiques fédérales vont être nécessaires, notamment pour faire émerger des politiques à partir de la demande des territoires, tout en continuant de gérer le quotidien, ce qui ne pourra donc se faire sans soutien. ■

Armelle Barroux

LE MOUVEMENT SPORTIF DEMANDE LE DÉPLAFONNEMENT DES TAXES

Si le financement actuel du sport est principalement supporté par les collectivités territoriales et les familles, 3 taxes abondent également les caisses : 1,8 % sur les paris sportifs, 1,8 % sur les jeux de la FDJ et 5 % sur les droits de retransmission télévisuelle. Celles-ci sont plafonnées par la loi de finances. Le mouvement sportif demande la suppression de ce plafond, ce qui représenterait un revenu de 385 millions d'euros pouvant servir à financer la nouvelle structure mise en place.

En savoir plus

www.sports.gouv.fr

Gouvernance du sport français : « la révolution » aura-t-elle lieu ? Acteurs du sport n° 200, juin-juillet 2018